

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 14 septembre 2022  
Procès-verbal n° 04

**Présidente** Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** MM. Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.  
**Excusés** MM. Didier DANIEL et François PAIREMAURE

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 03 sans modification.

\*\*\*\*\*

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D3	C	1	18/09/22	24900291	Château Larcher (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	25/09/22
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D3	A	3	02/10/22	25015374	Moncoustant (1)	L'Envine (1)	Coupe de France	05/11/22

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté municipal de la commune d'Iteuil (08/12/2022) autorisant les compétitions de football et l'accueil du public.

Dangé St Romain (du 17 au 18/09/22), Ingrandes (à compter du 19/09/22)

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

**- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.**

ACG Foot Sud 86	GJ 3 des Vallées 86	Poitiers Cep
Adriers	GJ Foot Sud 86	Poitiers Gibauderie
Aslonnes	Ingrandes	Sèvres Anxaumont
Availles en Châtelleraut	L'Envine	Smarves Iteuil
Avanton	La Pallu	Sommières St Romain
Biard	Leignes sur Fontaine	St Benoît
Boivre	Ligugé	St Julien l'Ars
Buxerolles	Migné Auxances	St Savin St Germain
Cenon sur Vienne	Montamisé	Stade Poitevin
Champagné St Hilaire	Montmorillon	Thuré Besse
Champigny	Naintré	Valdivienne

Chasseneuil St Georges  
Château Larcher  
Châtelleraut SO  
Chauvigny  
Civaux  
Coussay  
Coussay les Bois  
Dissay  
Fleuré  
Fontaine le Comte

Nalliers  
Neuville  
Nieuil l'Espoir  
Nord Vienne  
Nouaillé Maupertuis  
Oyré Dangé  
Ozon  
Payroux Charroux Mauprévoir  
Poitiers 3 cités  
Poitiers Asac

Valence en Poitou – Couhé  
Valence en Poitou OC  
Vallée du Salleron  
Verrières  
Vicq sur Gartempe  
Villeneuve Chauvigny  
Vouillé  
Vouneuil Béruges  
Vouneuil sur Vienne  
Vouzailles

## DÉPARTEMENTAL 2

### **Match n° 24899494 : Jaunay Marigny (1) – Neuville (2) en poule A du 02/10/22**

En raison de la fixation du match de Coupe de France Féminine : Jaunay Marigny (1) – Poitiers 3 cités (1) le 02/10/22 à 15h, la rencontre en rubrique est avancée en lever de rideau à 13h15, même lieu.

## DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 24899883 : Oyré Dangé (2) – Châtelleraut Portugais (2) en poule A du 17/09/22**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Dangé St Romain, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Oyré le samedi 17/09/22 à 18h30.  
Accord du club de Châtelleraut Portugais.

### **Match n° 24900148 : Quinçay (1) – Vouneuil Béruges (2) en poule B du 18/09/22**

Demande de modification de la part du club de Quinçay.  
Accord du club de Vouneuil Béruges.

La rencontre en rubrique est inversée et se déroulera à Béruges (stade des cours) le 18/09/22 à 13h15.

### **Match n° 24900274 : Vouneuil Béruges (2) – Quinçay (1) en poule B du 28/05/23**

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera à Quinçay le 28/05/23 à 15h.

## DÉPARTEMENTAL 4

### **Match n° 24900654 : Jaunay Marigny (2) – Coussay les Bois (1) en poule B du 02/10/22**

En raison de la fixation du match de Coupe de France Féminine : Jaunay Marigny (1) – Poitiers 3 cités (1) le 02/10/22 à 15h et du match : Jaunay Marigny (1) – Neuville (2) en Départemental 2 poule A programmé en lever de rideau à 13h15, la rencontre en rubrique est déplacée sur le terrain annexe (même site) à 13h15.

## DÉPARTEMENTAL 5

### **Match n° 24901177 : St Léger de Montbrillais (2) – St Christophe (2) en poule A du 18/09/22**

Demande du club de St Léger de Montbrillais (courriel du 09/09/22 à 11h27) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

### **Match n° 24901308 : Thuré Besse (3) – Ingrandes (3) en poule B du 18/09/22**

Demande de modification de la part du club de Thuré Besse (10/09/22 à 10h38)  
Accord du club d'Ingrandes.

La rencontre est fixée au samedi 17/09/22 à 18h.

## **Poule B**

Entente entre les équipes d'Antran (3) et d'Usseau (1).

L'équipe Antran / Usseau (3) prend la place, au calendrier, de l'équipe d'Antran (3)

Les équipes devant rencontrer l'équipe d'Usseau (1) seront exemptes aux dates prévues par le calendrier.

### **Nouvelle composition de la poule B**

ANTRAN / USSEAU (3)

ASM / LOUDUN (2)

CHAMPIGNY (1)

**CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (3)**

INGRANDES (3)

LEIGNE SUR USSEAU (2)

MIREBEAU (2)

OYRE-DANGE (3)

THURE BESSE (3)

VOUZAILLES (2)

## **88 équipes engagées au 14/09/22**

### **Match n° 24901571 : Quinçay (2) – Bonneuil Matours (2) en poule D du 18/09/22**

Demande de modification de la part du club de Quinçay.

Accord du club de Bonneuil Matours.

La rencontre en rubrique est inversée et se déroulera à Bonneuil Matours le 18/09/22 à 13h15.

### **Match n° 24901697 : Bonneuil Matours (2) – Quinçay (2) en poule D du 28/05/23**

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera à Quinçay le 28/05/23 à 13h15.

## **Poule G**

Les rencontres de l'équipe de Smarves Iteuil (3) se dérouleront sur le terrain d'Iteuil.

## **CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3**

**Courriel du club de FC Boutonnais** (12/09/22 à 19h27) signalant que les rencontres de l'équipe féminine en poule B se dérouleront sur le terrain de Gournay.

## **Poule B**

Les rencontres de l'équipe de Smarves Iteuil (1) se dérouleront sur le terrain d'Iteuil.

## **CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)**

**Courriel du GJ 3 Vallées 86** (12/09/22 à 20h23) signalant le retrait de son équipe.

La Commission regrette que la demande de retrait soit transmise après l'élaboration de calendriers

L'équipe de GJ 3 Vallées 86 (1) est retirée de la poule C.

Les équipes qui devaient la rencontrer seront exemptes aux dates prévues par le calendrier.

Amende de 33€ (3 forfaits) au GJ 3 Vallées 86.

**Courriel du GJ Cerizay Interbocage** (08/09/22 à 16h49) demandant à jouer le samedi à 10h30.

La Commission ne peut pas imposer cet horaire aux autres équipes sans leur accord.

Le club devra formuler des demandes de modification pour chaque rencontre par Footclubs.

## COUPE LOUIS DAVID

### **Match n° 25000434 : Aslonnes (1) – Chatain (1) du 11/09/22**

Courriel du club d'Aslonnes (12/09/22 à 09h08) envoyant la photo de la feuille de match. Celle-ci a été prise en compte pour le tirage du prochain tour en attendant la réception de l'original.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 25000435 : Beuxes (1) – Nalliers (1) du 11/09/22**

Feuille de match papier reçue

### **Match n° 25000438 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Les Trois Moutiers (1) du 11/09/22**

Courriel du club de Châtelleraut Réunionnais (08/09/22 à 19h12) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) (sans déplacement des Trois Moutiers (1)).

L'équipe des Trois Moutiers (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Châtelleraut Réunionnais.

### **Match n° 25000439 : Coussay (1) – Vicq sur Gartempe (2) du 11/09/22:**

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (11/09/22 à 09h25) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Vicq sur Gartempe (2) (sans déplacement)

L'équipe de Coussay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Vicq sur Gartempe.

### **Match n° 25000440 : Espoir (1) – Buxerolles (3) du 11/09/22**

Courriel du club de Buxerolles (11/09/22 à 11h12) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de Buxerolles (3) (sans déplacement)

L'équipe de Espoir FC (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Buxerolles

Les frais de déplacement de l'arbitre M. BENS Aid Hassan (16,04€) sont à la charge du club de Buxerolles

### **Match n° 25000441 : Jouhet Pindray (1) – Poitiers Beaulieu FC (1) du 11/09/22**

Courriel du club de Poitiers Beaulieu FC (09/09/22 à 15h51) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1) (sans déplacement)

L'équipe de Jouhet Pindray (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Poitiers Beaulieu FC

### **Match n° 25000443 : Orches (1) – Latillé FC (1) du 11/09/22**

Courriel du club d'Orches (09/09/22 à 11h31) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Orches (1) (sans déplacement de Latillé (1))

L'équipe de Latillé (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Orches

### **Match n° 25000444 : Poitiers Portugais (1) – Sillars (1) du 11/09/22**

#### **Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 2546360523) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Portugais lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 21 septembre 2022**, délai réduit en raison des tours de Coupes rapprochés.

**Dossier en instance.**

**Match n° 25000445 : Pressac / Availles Limouzine (1) – Poitiers Beaulieu ES (1) du 11/09/22**

Courriel du club d'Availles Limouzine (11/09/22 à 19h11) signalant l'absence de l'équipe de Poitiers Beaulieu ES.

Forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu ES (1) (sans déplacement)

L'équipe de Pressac / Availles (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Poitiers Beaulieu ES

Les frais de déplacement de l'arbitre Mme MORISSET Coralie (16,14€) sont à la charge du club de Poitiers Beaulieu ES

**Match n° 25000446 : Sammarçolles (1) – Sanxay (1) du 11/09/22**

Courriel du club de Sanxay (10/09/22 à 08h56) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Sanxay (1) (sans déplacement)

L'équipe de Sammarçolles (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Sanxay

**Match n° 25000447 : Saulgé (1) – Bouresse (1) du 11/09/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Geoffrey RETAILLEAU (11/09/22 à 20H41) signalant un dysfonctionnement de la tablette.

Feuille de match papier reçue.

**Dossier classé.**

**Match n° 25000449 : St Christophe (1) – Ceaux la Roche (1) du 11/09/22**

Courriel du club de St Christophe (12/09/22 à 07h21) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier reçue.

**Dossier Classé.**

**Match n° 25000450 : Usseau (1) – Buxeuil (1) du 11/09/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GIRAULT (11/09/22 à 19H02) envoyant la photo de la feuille de match. Celle-ci a été prise en compte pour le tirage du prochain tour en attendant la réception de l'original.

**Dossier en instance.**

**Match n° 25000452 : Vernon (1) – Usson-L'Isle (2) du 11/09/22**

Courriel du club de Vernon (08/09/22 à 18h34) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Vernon (1) (sans déplacement d'Usson-L'Isle (2))

L'équipe d'Usson-L'Isle (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Vernon

## COUPE LOUIS DAVID : 2<sup>ème</sup> tour le 25/09/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
21	BONNEUIL MATOURS (1)	D4 B	CHAMPAGNE (1)	D4 E	
22	BUXEUIL (1)	D5 C	NAINTRE (2)	D3 A	
23	CISSE (1)	D4 B	JARDRES (1)	D4 C	
24	DISSAY (1)	D4 B	LATILLE (1)	D4 D	
25	ESPOIR FC (1)	D5 C	ST CHRISTOPHE (1)	D4 A	
26	HAIMS (1)	D5 F	ST SAVIN ST GERMAIN (2)	D3 B	
27	LEIGNE SUR USSEAU (1)	D4 A	OUZILLY (1)	D4 D	
28	LES 3 MOUTIERS (1)	D5 A	COUSSAY (1)	D4 A	
29	LHOMMAIZE (1)	D5 H	ADRIERS / LE VIGEANT (1)	D4 C	
30	MONCONTOUR (1)	D4 A	CHÂTELLERAULT SO (3)	D3 A	
31	MONTS SUR GUESNES (1)	D5 A	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (2)	D3 A	
32	NALLIERS (1)	D4 C	JOUHET PINDRAY (1)	D5 F	
33	NIEUIL L'ESPOIR (2)	D3 C	ST BENOÎT (2)	D3 B	
34	OZON (2)	D3 A	SAMMARCOLLES (1)	D4 A	
35	PRESSAC / AVAILLES LIMOUZINE (1)	D5 H	SAULGE (1)	D5 F	
36	SAVIGNY L'EVESCAULT (1)	D5 E	VENDELOGNE (1)	D4 D	
37	SILLARS (1)	D5 F	CHATAIN (1)	D4 E	
	POITIERS PORTUGAIS (1)	D4 E			
38	ST SAVIOL (1)	D4 E	USSON - L'ISLE (2)	D5 H	
39	VALENCE EN POITOU COUHE. (1)	D4 E	LES ROCHE LA VILLEDIEU (1)	D5 G	
40	VILLENEUVE (1)	D5 F	CHAMPIGNY (1)	D5 B	

### **Organisation du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Louis David : 41 équipes.**

20 équipes qualifiées au 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Louis DAVID.

07 équipes de Départemental 3 ne participant pas aux Coupe de France et Coupe Nouvelle-Aquitaine.

04 équipes éliminées au 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine

10 équipes éliminées au 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine

L'équipe de Nouaillé (2) est exemptée.

### **Soit un nombre de matches au 2<sup>ème</sup> tour de 20**

La commission constitue 3 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1<sup>er</sup> tour le 25/09/22

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
1	ACG FOOT SUD 86 (3)	D5G	NOUAILLE (4)	D5E	
2	ANTRAN / USSEAU (3)	D5B	POITIERS 3 CITES (3)	D5E	
3	FLEURE / ST JULIEN L'ARS (3)	D5F	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)	D5H	
4	MONTAMISE (3)	D5D	THURE BESSE (3)	D5B	
5	OYRE-DANGE (3)	D5B	NORD VIENNE (3)	D5A	
6	ROUILLE (3)	D5G	CHÂTEAU LARCHER (3)	D5H	
7	SÈVRES ANXAUMONT (3)	D5E	AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (3)	D5C	
8	SMARVES ITEUIL (3)	D5G	BRION - ST SECONDIN (3)	D5H	
9	VOUNEUIL BERUGES (3)	D5E	INGRANDES (3)	D5B	

#### **Organisation du 1<sup>er</sup> tour du Challenge Marcel Renaudie : 18 équipes**

18 équipes ne participant pas à d'autres Coupes.

**Soit un nombre de matches au 1er tour de : 9**

La commission constitue 2 groupes géographiques  
et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

## COUPE du POITOU

**La date de fin des engagements sur Footclubs est repoussée au 24/09/22**

Équipes concernées : toutes les équipes de Départemental 1, Départemental 2 et Départemental 3.

## ENTENTES

#### **Entente entre équipes :**

Antran / Usseau (3) en Départemental 5 poule B  
ASM / Loudun (2) en Départemental 5 poule B  
Chasseneuil St Georges/La Pallu (3) en Départemental 5 poule D  
Loudun/Samarçolles/Nord Vienne/ASM (1) en U11-U13F poule B

#### **Entente entre clubs :**

Adriers / Le Vigeant (1) et (2) en Départemental 4 et 5

## MISE EN INACTIVITÉ SENIOR

- Mouterre Silly (depuis le 29/08/2022)

## DIVERS

### **Courriels des clubs d'ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Champigny le Rochereau, Dissay, La Chapelle Bâton, La Pallu, St Julien l'Ars :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

### **Courriels des clubs de Champagné St Hilaire, Neuville, Oyré Dangé :**

Pris note.

### **Courriel du club d'Adriers**

Nécessaire fait

## TERRAINS

Rapports de visites de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Le 07/08/22 à Iteuil.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui indique que les travaux sont conformes et que l'installation sportive est ouverte à toutes compétitions officielles.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 21 septembre 2022, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**